



TOGO



Au service  
des peuples  
et des nations

**Titre du projet : Recours au volontariat pour un appui juridique aux groupes vulnérables en milieu carcéral au Togo**

<b>Résultat(s) de l'UNDAF</b>	D'ici 2012 la gouvernance et les droits de l'homme sont améliorés à tous les niveaux D'ici 2012 les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décentés, d'une meilleure sécurité alimentaire et participent à la gestion d'un environnement durable pour la réduction des risques et la prévention des catastrophes ».
<b>Résultat(s) attendu(s) du CP</b>	Les principes de gouvernance démocratique sont appliqués et les capacités des institutions et acteurs clés sont renforcées  Les conditions juridiques, institutionnelles et économiques sont mises en place pour favoriser l'accès aux ressources productives, à la création d'emploi et à l'accroissement des revenus des populations les plus vulnérables
<b>Produit(s) attendu(s) du CP</b>	La paix et la réconciliation nationale sont consolidées, grâce à une meilleure protection des droits humains et à la participation citoyenne à la vie publique.  Un cadre institutionnel et un système d'appui-conseil favorables à la création d'emplois et à la promotion du volontariat sont établis, améliorant les prestations en faveur des jeunes et des femmes
<b>Partenaire de réalisation</b>	Ministère de la Justice
<b>Autres partenaires</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Ministère des droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation civique, Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (PROVONAT)

Période couverte par le Programme : \_\_\_\_\_  
Composante du Programme : \_\_\_\_\_  
Titre de l'intervention : \_\_\_\_\_  
Code budgétaire : \_\_\_\_\_  
Durée : 20 mois

Budget estimatif : 332 000 USD  
Ressources allouées :

- DGTTF : 200 000 USD
- Gouvernement : 20 000 USD
- Budget ordinaire : 112 000 USD

Approuvé (Partenaire de réalisation) : Tchitchao TCHALIM  
Ministre de la Justice

Approuvé (Institution membre du GNUM) : Khardiata LO NDIAYE  
Représentante Résidente du PNUD



Handwritten initials and marks at the bottom left corner.

### **Description sommaire**

Le présent projet a pour objectif de contribuer au respect des droits fondamentaux des plus vulnérables, à travers la mise en œuvre d'un système pilote d'aide juridique et judiciaire en faveur des groupes vulnérables et des plus démunis tout en renforçant les capacités de jeunes diplômés, sur la base des mécanismes de promotion du volontariat national existants. Le Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki Moon, a décidé de faire du volontariat des jeunes un des points prioritaires de son nouveau mandat. Le projet contribuera donc à cet agenda du SG tout en aidant au respect des droits fondamentaux des plus vulnérables.

Plus spécifiquement, il vise à : (1) promouvoir l'autonomisation des jeunes à travers l'acquisition de compétences pratiques et d'une expérience professionnelle favorisant leur insertion sur le marché de l'emploi ; (2) conclure un partenariat entre le projet et le PROVONAT pour le recrutement et l'encadrement-suivi des volontaires ; (3) développer un dispositif pilote d'aide juridique, à travers la fourniture d'une assistance juridique aux détenus/prévenus, en particulier aux femmes et aux jeunes ; (4) mener une expérience d'audiences foraines dans les tribunaux de Lomé et Aného qui ont le plus grand nombre de prévenus, en vue de fournir des services juridiques pour l'instruction diligente des dossiers civils et pénaux. Les objectifs du projet sont particulièrement appropriés dans un contexte sociopolitique marqué par le dysfonctionnement des institutions et les faibles capacités de l'Etat à répondre aux besoins de protection ressentis par la population.

Il sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX) par le ministère de la Justice.

## SECTION I. DESCRIPTION NARRATIVE

### I. Analyse de la situation

---

Le Togo sort d'une longue crise dont l'une des conséquences est la faiblesse du système judiciaire. La situation se caractérise par : (i) la faiblesse des moyens financiers (le budget représente moins de 0,5% du budget de l'État et ne parvient à financer que les salaires des magistrats), (ii) l'insuffisance de moyens humains (moins de 200 magistrats pour une population d'environ 6 millions d'habitants soit un magistrat pour environ 30 000 habitants); (iii) l'absence de source exhaustive, autorisée et fiable permettant d'accéder à la règle de droit togolaise; (iv) la méconnaissance des populations, en majorité analphabètes, de leurs droits ainsi que des moyens de les exercer; (v) l'absence d'aide juridique et judiciaire organisée. Tous ces facteurs, constituant de graves carences institutionnelles, participent à la lenteur des procédures judiciaires et handicapent le recours des citoyens à la justice, la protection efficace des droits humains ainsi que la sécurité juridique et la sécurité judiciaire dues à tout citoyen. La situation des femmes en matière d'accès aux services juridiques et judiciaires comporte des restrictions additionnelles parmi lesquelles le manque de moyens et les pesanteurs culturelles qui les amènent à se soumettre plutôt qu'à se prévaloir de leurs droits.

Conscient des carences affectant le système judiciaire et de la nécessité de procéder à une réforme en profondeur de l'institution en vue de renforcer la démocratie et l'État de droit, le ministère de la Justice a formulé début 2005, avec l'appui du PNUD, un "Programme de Modernisation Judiciaire 2006-2010" d'un montant total de 10 Mds FCFA. Le PNMJ, s'articule en 6 sous-programmes qui couvrent la totalité de la problématique de réforme de la justice : (i) renforcement des capacités d'administration de la justice, (ii) modernisation de la législation, (iii) renforcement de l'indépendance et amélioration du fonctionnement des juridictions, (iv) renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires de justice, (v) implantation d'un contrôle juridictionnel de l'action administrative, (vi) amélioration de l'accès au droit. Ce programme exprime par ailleurs la stratégie gouvernementale de mise en œuvre de l'engagement 2.7, pris dans le cadre des consultations ouvertes avec l'Union européenne le 14 avril 2004, qui vise à "assurer par des mesures adéquates à préciser ultérieurement, un fonctionnement de la justice impartial et indépendant du pouvoir exécutif".

La mise en œuvre du PNMJ a permis, depuis 2005 : le renforcement des capacités d'administration générale du Ministère de la Justice et des juridictions (réorganisation avec création d'une direction de l'Accès au Droit et à la Justice, élaboration d'une carte judiciaire); le lancement de la politique de dissémination et de vulgarisation juridiques (base de données juridiques et jurisprudentielles, document de politique nationale de vulgarisation); la modernisation de la législation (programme prioritaire et codes); le renforcement des capacités de contrôle du ministère (mise en place de l'Inspection générale, lancement d'un programme pilote d'inspection dans les juridictions et centres pénitentiers togolais).

En dépit de ces avancées notables, les carences demeurent et n'ont pas permis jusqu'à présent de faire du secteur de la justice un instrument efficace et efficient de promotion de l'état de droit et des droits de la personne humaine, en particulier des groupes vulnérables. La situation est encore plus critique dans les centres de détention. Le milieu carcéral est caractérisé par un important surpeuplement. Les statistiques de l'administration pénitentiaire en date du 02 mai 2012 montrent aisément que, dans les prisons du Togo qui comptent 4258 avec une capacité d'accueil de 2720, ne sont pas détenus que les condamnés. Il y a 1594 prévenus, 1314 inculpés non encore jugés. Or parmi ces groupes, il y en a qui sont détenus pour des infractions qui n'entraient pas automatiquement l'emprisonnement. Elles ne sont sanctionnées que d'amendes. D'autres inculpés ont déjà purgé le maximum de leurs peines sans être jugés.). Ce surpeuplement entraîne des conditions d'existence et sanitaires médiocres aux conséquences irrémédiables. Ainsi, depuis janvier 2012, on compte 18 décès dans la seule prison de Lomé. Eu égard au manque de coordination/communication entre les différents acteurs de la chaîne pénale (procureurs, juges, régisseurs,

officiers de police judiciaire, travailleurs sociaux), mais également d'une insuffisance de personnel dans les tribunaux, les délais de détention préventive sont souvent excessifs.

En dehors de quelques initiatives éparses de la société civile avec des para-juristes, les plus démunis ne bénéficient d'aucune aide pour faire valoir leur droit en justice où les procédures sont souvent longues, perçues comme complexes, opaques et onéreuses.

Aujourd'hui, le défi majeur pour l'Etat Togolais en matière de protection des droits de l'homme consiste à poser les fondements d'une justice indépendante, efficiente, accessible à tous, y compris aux populations les plus vulnérables.

L'existence d'un cadre juridique promouvant le respect des droits humains, la justice sociale, la protection des personnes et des biens, assorti d'un système juridictionnel indépendant et apte à en assurer l'application cohérente et uniforme est la caractéristique d'un régime de droit. Elle constitue également un pré-requis au développement du secteur privé, à l'attraction de l'investissement direct étranger, à l'intégration du pays dans l'économie mondiale et, in fine, à l'amorce d'un développement durable.

La crise a par ailleurs eu des répercussions socio-économiques dont l'aggravation du chômage et du sous-emploi aussi bien en milieu rural que dans les centres urbains. Les jeunes qui représentent 65% de la population togolaise, sont les plus vulnérables à ces phénomènes qui en touchent environ 33% en 2010. Le chômage et le sous-emploi des jeunes est, en effet, l'un des plus grands défis du gouvernement, tel que spécifié dans le discours de politique générale du Premier ministre de juin 2010. Les jeunes diplômés et les primo-demandeurs d'emploi ont des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. Plusieurs initiatives sont menées pour promouvoir l'emploi des jeunes. A ce titre, le projet de Promotion du Volontariat National au Togo (PROVONAT), lancé en août 2010, avec son approche innovante, est l'une des réponses phares mises en place par l'Etat togolais en vue de contribuer non seulement à renforcer l'employabilité chez les jeunes, mais aussi à développer chez eux des valeurs de citoyenneté et d'engagement. L'année 2011 constitue la phase expérimentale du PROVONAT et a déjà permis de placer 1000 volontaires avec l'appui du PNUD. Il est prévu que le projet passe à l'échelle, en se régionalisant en 2012. Dans ce cadre, un système de suivi des volontaires est mis en place à travers des Centres Régionaux de volontariat du PROVONAT dans les cinq régions du pays.

## Stratégie d'intervention

---

Le présent projet est formulé dans le cadre de la réponse du Système des Nations Unies au Togo aux priorités du Gouvernement en matière de gouvernance et de promotion et protection des droits humains au TOGO. Il entend contribuer au renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, au respect des droits fondamentaux des plus vulnérables, à travers la mise en œuvre d'un système pilote d'aide juridique et judiciaire en faveur des groupes vulnérables et des plus démunis tout en favorisant le renforcement des capacités de jeunes diplômés, sur la base des mécanismes de promotion du volontariat national existants.

Ce projet est, par ailleurs, en cohérence avec le Plan Stratégique 2008-2013 du PNUD et s'inscrit à la fois dans le domaine stratégique du renforcement des institutions publiques réceptives et dans celui du soutien aux partenaires nationaux dans la mise en œuvre de pratiques de gouvernance démocratique fondées sur le respect des droits de l'homme, l'égalité entre hommes et femmes et la lutte contre la corruption

L'élaboration du présent projet répond également au souci de mise en œuvre du troisième axe prioritaire du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2008-2012 au Togo qui est la promotion de la bonne gouvernance et des Droits de l'homme.

La stratégie d'intervention est axée sur l'utilisation du volontariat pour la mise en place d'un dispositif pilote d'aide juridique et judiciaire dans les prisons togolaises, par le recours aux jeunes diplômés des facultés de droit du Togo. L'expérience de volontariat permettra d'améliorer l'employabilité de ces jeunes. A la fin du projet pilote, les volontaires recrutés seront reversés au Programme National de Volontariat et y bénéficieront des opportunités offertes en termes de facilités d'accès aux emplois.

Des expériences pilotes d'aide judiciaire et d'audiences extraordinaires seront initiées dans les tribunaux de Lomé et de Kara en vue de décongestionner les services et de désengorger les prisons de leur ressort par le traitement diligent des dossiers des prévenus. Ces actions auront vocation à être étendues à l'ensemble du territoire, après évaluation-corrrection.

Le projet entend tirer parti du dispositif du PROVONAT pour le recrutement, sur la base du volontariat, des jeunes qui bénéficieront d'une formation à leur prise de service et seront parrainés par des professionnels de justice (magistrats/avocats). Ils pourront ainsi valoriser leurs compétences et connaissances académiques et ceci, pour leur développement personnel et l'amélioration de la gouvernance du pays. Ils seront agréés, à cet effet, auprès des tribunaux et des centres de détention et seront dotés des moyens matériels et financiers nécessaires à leur travail. Ils pourront également collaborer avec des juristes et para juristes. Le bureau local du Programme des Volontaires des Nations Unies qui coordonne l'appui du PNUD au PROVONAT fera partie du dispositif de suivi de l'exécution du projet. Il participera à la formation des volontaires nationaux recrutés sur les valeurs du volontariat. Le PVNU facilitera, en outre, le partage d'expérience.

Le projet entend également tirer parti de l'expérience du Niger en matière d'amélioration de l'accès à la justice, laquelle a permis de développer un système pérenne d'assistance judiciaire aux détenus les plus vulnérables en faisant recours à des Volontaires des Nations Unies nationaux juristes.

Les activités du projet ont été retenues, conformément aux directives du DGTTF, sur la base des critères suivants : (i) être inscrites dans le domaine de priorité thématique stratégique mondiale de 2012, (ii) être innovantes et avoir un caractère catalytique pour l'autonomisation des jeunes dans la gouvernance, (iii) être réalisables durant la période de référence. Elles ont été également retenues pour leur potentiel impact sur l'amélioration des services judiciaires.

La subvention du DGTTF sera complétée par les ressources ordinaires du Bureau et une contribution du gouvernement qui entend tirer parti de cette expérience pour développer le programme d'aide juridique. A cet effet, des dispositions ont été déjà prises. D'abord, le gouvernement a alloué en 2011 une enveloppe au barreau du Togo pour alimenter le fonds d'aide juridique. Et dans cette optique, un avant-projet de loi relatif à l'aide juridictionnelle a été transmis en Conseil des ministres pour son approbation en vue de son adoption par le parlement d'ici la fin de l'année.

## **Objectifs et résultats attendus du projet**

---

### **1. Objectifs du projet**

L'objectif de l'intervention est de contribuer au respect des droits fondamentaux des plus vulnérables, à travers la mise en œuvre rapide d'un système d'aide juridique et judiciaire en faveur des groupes vulnérables et des plus démunis tout en renforçant les capacités de jeunes diplômés, sur la base des mécanismes de promotion du volontariat national existants. Le projet aidera ainsi au respect des droits fondamentaux des plus vulnérables.

Plus spécifiquement, le projet vise à :

- utiliser le volontariat pour promouvoir l'autonomisation des jeunes à travers l'acquisition de compétences pratiques et d'une expérience professionnelle qu'ils pourront aisément faire valoir sur le marché de l'emploi ;
- conclure un partenariat entre le projet et le PROVONAT pour le recrutement et l'encadrement-suivi des volontaires ;
- développer un dispositif pilote d'aide juridique, à travers la fourniture d'une assistance juridique aux détenus/prévenus, en particulier aux femmes et aux jeunes ;

- mener une expérience d'audiences extraordinaires dans les tribunaux de grande instance de Lomé et Aného situés dans le ressort des deux Cours d'Appel, visant à fournir des services juridiques pour l'instruction diligente des dossiers civils et pénaux. Dans ce dernier cas, les audiences foraines ont pour but de permettre de respecter les délais légaux de détention préventive et de rendre des décisions de justice rapides ;
- améliorer les conditions de détention des jeunes et des femmes dans les centres de détention, à travers l'information des cibles, le plaidoyer auprès des responsables des centres de détention, l'appui à la jouissance des droits des jeunes détenus/prévenus et en particulier des jeunes femmes.

## 2. Résultats attendus

- Les capacités des jeunes volontaires sont renforcées, à travers l'acquisition de compétences et d'expériences professionnelles, améliorant leur employabilité.
- Les détenus les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, bénéficient de services d'appui-conseil et d'aide juridique des volontaires nationaux dans le ressort des tribunaux de Lomé et Aného.
- Un dispositif de promotion et de protection des droits des justiciables est établi dans les tribunaux de grande instance de Lomé et Aného, ciblant la population carcérale.
- Des expériences pilotes d'audiences extraordinaires sont menées dans les tribunaux de grande instance de Lomé et Aného, offrant une assistance judiciaire aux détenus.

## SECTION II : CADRE DE RÉSULTATS ET DE RESSOURCES

<p><b>Effets UNDAF :</b> D'ici 2012, la gouvernance et les droits de l'homme sont améliorés à tous les niveaux</p> <p>D'ici 2012 les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décents, d'une meilleure sécurité alimentaire et participent à la gestion d'un environnement durable pour la réduction des risques et la prévention des catastrophes ».</p> <p><b>Effets CPAP :</b> Les principes de gouvernance démocratique sont appliqués et les capacités des institutions et des acteurs clés renforcées</p> <p>Un cadre institutionnel et un système d'appui-conseil favorables à la création d'emplois et à la promotion du volontariat sont établis, améliorant les prestations en faveur des jeunes et des femmes</p>			
<b>Ligne de service : Justice / Droits humains</b>			
Produits	Indicateurs	Activités	Résultats escomptés
Les capacités des jeunes volontaires sont renforcées, en vue de l'acquisition de compétences et d'expérience professionnelle	Nombre de volontaires recrutés, formés et déployés dans les centres de détention	Recruter des jeunes volontaires diplômés en droit	30 jeunes volontaires sont déployés dans les tribunaux ciblés
		Elaborer et dupliquer les modules de formation en assistance juridique et protection des droits de l'homme	Les modules de formation sont disponibles
Les détenus les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, bénéficient de services d'appui-conseil et d'aide juridique	Nombre de guides distribués  Nombre de détenus informés et sensibilisés	Organiser la formation des jeunes volontaires	Les jeunes volontaires sont outillés pour une expérience pratique dans le domaine judiciaire
		Etablir un système d'appui-conseil favorisant l'acquisition de compétences et d'expériences professionnelles de jeunes diplômés sans emploi	Des professionnels de justice supervisent les jeunes diplômés
		Appuyer la mise en réseau des jeunes volontaires pour le partage d'expériences et des bonnes pratiques	Les compétences techniques des volontaires sont accrues
		Assurer le suivi opérationnel des jeunes volontaires par les centres régionaux du PROVONAT	Le suivi des jeunes volontaires est efficacement assuré sur le terrain
		Appuyer la participation des jeunes volontaires à des rencontres internationales	Les jeunes volontaires bénéficient des expériences des autres pays
		Acquérir et mettre des guides du détenu à la disposition des centres de détention	Des guides du détenu sont disponibles et accessibles aux détenus dans les centres de détention
		Organiser et animer des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit des détenus sur leurs droits et devoirs	Les détenus sont informés leurs droits et devoirs, et les procédures judiciaires et réclament leurs droits
			<b>26 000</b>
			<b>175 000</b>

	Nombre de détenus sensibilisés ayant changé de comportement	Organiser une campagne de sensibilisation des détenus sur les drogues et le VIH/SIDA	Les détenus connaissent les méfaits de la drogue, du VIH et les mesures de prévention	
Un dispositif de promotion et de protection des droits des justiciables dans les Tribunaux de grande Instance de Lomé et de Aného	Nombre de dossiers traités introduits sans intermédiaires (démarcheurs)	Etude pour la création d'un dispositif institutionnel d'accueil, d'information et d'orientation du justiciable aux TPI de Lomé et de Aného	Des recommandations sont formulées à l'endroit du Ministère de la Justice pour l'implantation du dispositif	40 000
		Implanter des Bureaux d'Accueil, d'Information et d'Orientation du Justiciable dans les TPI de Lomé et de Aného	Les justiciables sont mieux informés et les cas d'escroquerie sont réduits de 20%	
Des services d'assistance judiciaire sont offerts aux détenus dans les tribunaux de Lomé et Aného	Nombre de détenus en fin de peine ayant recouvré la liberté	Recenser les dossiers des détenus vulnérables et susceptibles d'être libérés	La liste des dossiers des détenus vulnérables et susceptibles d'être libérés est établie	66 000
		Etudier des dossiers des détenus susceptibles d'être libérés	Les dossiers des détenus susceptibles d'être libérés sont instruits	
		Organiser des expériences pilotes d'audiences extraordinaires dans les juridictions de Lomé et de Aného	Au moins 150 détenus en fin de peine sont libérés	
		Assurer l'offre de services d'assistance judiciaire aux détenus (avocats)	Une assistance judiciaire est offerte aux détenus	
Le suivi-évaluation du projet est assuré	Nombre de comité de pilotage/technique par an	Tenir les comités de pilotage/techniques	Le projet mis en œuvre sans retard notable	19 500
	Nombre de mission	Organiser une mission des conseillers régionaux	Les experts du PNUD sont impliqués dans le suivi du projet	
	Rapport d'évaluation disponible	Organiser des missions de suivi sur le terrain	Le suivi des activités est assuré sur le terrain	
		Evaluer le projet	Les recommandations sont disponibles pour un passage à l'échelle	
<b>Total</b>				<b>332 000</b>



## PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Effets UNDAF : D'ici 2012, la gouvernance et les droits de l'homme sont améliorés à tous les niveaux

D'ici 2012 les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décents, d'une meilleure sécurité alimentaire et participent à la gestion d'un environnement durable pour la réduction des risques et la prévention des catastrophes ».

Effets CPAP : Les principes de gouvernance démocratique sont appliqués et les capacités des institutions et des acteurs clés renforcées

Un cadre institutionnel et un système d'appui-conseil favorables à la création d'emplois et à la promotion du volontariat sont établis, améliorant les prestations en faveur des jeunes et des femmes

Ligne de service : *Justice / Droits humains*

Produits	Activités	Cadre chronologique				Partie responsable	Description	Budget		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source des fonds	Montant	Année 1
Les capacités des jeunes volontaires sont renforcées, en vue de l'acquisition de compétences et d'expérience professionnelle	Recruter de jeunes volontaires diplômés en droit					MdJ	Indemnités VNU nationaux	97 200	32 400	64 800
	Assurer le fonctionnement des équipes de volontaires					MdJ	Équipements/fournitures Missions	37 800 7 000	20 000 3 000	17 800 4 000
	Organiser la formation des jeunes volontaires en assistance juridique et protection des droits de l'homme					MdJ/ PROVONA T	Sessions de formation	15 000	15 000	0
	Etablir un système d'appui-conseil favorisant l'acquisition de compétences et d'expériences professionnelles de jeunes diplômés sans emploi					MdJ	Ateliers	10 000	0	10 000
	Appuyer la mise en réseau des jeunes volontaires pour le partage d'expériences et des bonnes pratiques					MdJ/ PROVONA T	Séminaires de formation	3 000	0	3 000
	Assurer le suivi opérationnel des jeunes volontaires par les centres régionaux du PROVONAT					PROVONA T	Missions	PM	PM	PM
	Appuyer la participation des jeunes volontaires à des rencontres internationales					MdJ	Missions	5 000	0	5 000
	<b>Sous-total 1</b>							<b>175 000</b>	<b>70 400</b>	<b>104 600</b>

Les détenus les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, bénéficient de services d'appui-conseil et d'aide juridique	Acquérir et mettre 4 500 guides du dévenu à la disposition des 12 centres de détention					TRAC	11 000	11 000	0
	Organiser et animer des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit des détenus sur leurs droits et devoirs					TRAC	6 500	5 000	0
	Organiser une campagne de sensibilisation des détenus sur les drogues et le VIH/SIDA (en lien avec la journée mondiale du SIDA)					TRAC	10 000	10 000	0
	<b>Sous-total 2</b>						<b>26 000</b>	<b>26 000</b>	<b>0</b>
Un dispositif de promotion et de protection des droits des justiciables dans les Tribunaux de grande Instance de Lomé et de Aného	Etude pour la création d'un dispositif institutionnel d'accueil, d'information et d'orientation du justiciable aux TPI de Lomé et de Aného				MdJ	TRAC	15 000	0	15 000
	Implanter des Bureaux d'Accueil, d'Information et d'Orientation du Justiciable dans les TPI de Lomé et de Aného				MdJ	DGTF	PM	PM	PM
	Recenser et étudier les dossiers des détenus vulnérables et susceptibles d'être libérés (tournée, réunion)				MdJ	Budget/Etat	20 000	0	20 000
	<b>Sous-total 3</b>						<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
Des services d'assistance judiciaire sont offerts aux détenus dans les tribunaux de Lomé et Aného	Organiser des expériences pilotes d'audiences extraordinaires dans les juridictions de Lomé et de Aného				MdJ	TRAC	6 000	2 000	4 000
	Tenir les comités de pilotage/techniques				MdJ	TRAC	2 500	1 200	1 300
	Organiser une mission des conseillers régionaux				MdJ	TRAC	10 500	3 000	7 500
	<b>Sous-total 4</b>						<b>66 000</b>	<b>35 200</b>	<b>30 800</b>
Le suivi-évaluation du projet est assuré	Tenir les comités de pilotage/techniques				MdJ/PNUD	DGTF	1 000	500	500
	Organiser une mission des conseillers régionaux				PNUD	DGTF	2 500	2 500	0
	Organiser des missions de suivi sur le terrain				MdJ/PNUD	DGTF	2 000	1 000	1 000

	Evaluer le projet							15 000	0	15 000
	Frais de gestion							2 000	0	2 000
								2 500	1 000	1 500
Sous-total 5								18 000	1 500	16 500
Budget Total								332 000	140 100	191 900
DGTF								200 000	75 900	124 100
TRAC								112 000	61 200	50 800
Budget de l'Etat								20 000	0	20 000

AW

## SECTION III. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE SUIVI ÉVALUATION

### 1. Modalités de gestion

Le projet sera exécuté sous la modalité d'Exécution Nationale ou NEX et s'inscrit dans le cadre de l'approche harmonisée de transferts de ressources (HACT).

La lettre d'accord qui sera signée entre le PNUD et le Ministère de la Justice, permettra au Bureau du PNUD d'appuyer la mise en œuvre des activités suivant les procédures établies communément acceptées. L'Unité d'Appui au Programme du PNUD facilitera la réalisation des opérations du projet, en matière d'acquisition de biens et services.

### 2. Modalités de suivi et d'évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du projet s'effectuera dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, en mettant l'accent sur les effets et les produits assortis d'indicateurs, en conformité avec la démarche retenue au niveau du CPAP 2008-2012. Ainsi, le PNUD se chargera d'organiser les activités de suivi en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice.

Le suivi-évaluation se fera également dans le cadre du mécanisme conjoint de coordination des activités du SNU avec le gouvernement. Des rapports d'activités trimestrielles et un rapport annuel seront élaborés par le point focal du projet et transmis au PNUD.

Des réunions de comité de pilotage seront organisées pour recentrer les activités en fonction des résultats stratégiques recherchés ou examiner les problèmes éventuels rencontrés dans la mise en œuvre du projet. Un comité technique composé des représentants des institutions et structures impliquées dans le projet sera chargé du suivi opérationnel du projet. En outre, un suivi sera assuré par les conseillers régionaux du PNUD.

### 3. Risques et défis

#### ☞ Hypothèses

Les principales hypothèses de travail retenues par le projet sont les suivantes :

- le respect des termes et des échéances du projet ;
- l'absence de troubles graves dans le pays ;
- la volonté politique de respecter les délais légaux pour l'organisation des élections ;
- l'adhésion de l'ensemble des acteurs à la démarche du projet.

#### ☞ Risques et contraintes

- L'insuffisance des ressources financières peut se traduire par des blocages dans le déroulé du projet.
- Le mauvais ancrage institutionnel du projet au sein du ministère pourrait se traduire par une insuffisante appropriation nationale, des dysfonctionnements dans la mise en œuvre des activités et la non réalisation des conditions de pérennisation des acquis du projet.
- La préparation insuffisante des acteurs par rapport au rôle qui en est attendu dans le cadre du projet pourrait entraîner des retards.

#### ☞ Mesures d'atténuation des risques

- Un plan de décaissement détaillé sera établi et rigoureusement suivi en vue d'assurer la maîtrise des dépenses.

- Le projet sera positionné au sein de la direction de l'accès au droit et à la justice (ministère de la justice) sous la coordination du responsable.

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses
Les capacités des jeunes volontaires sont renforcées, en vue de l'acquisition de compétences et d'expérience professionnelle	Nombre de volontaires recrutés, formés et déployés dans les centres de détention	Rapports d'activités Rapports de suivi Rapports d'évaluation Journaux locaux	Production de rapports mensuels  Suivi trimestriel de l'exécution du projet	MDJ - MDHCDFC MDBAJEJ PNUD - HCDH	Insuffisance des ressources financières
Les détenus les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, bénéficient de services d'appui-conseil et d'aide juridique	Nombre de détenus sensibilisés  Nombre de guides distribués	Rapports d'activités Rapports de suivi Rapports d'évaluation Journaux locaux	Production de rapports mensuels  Suivi trimestriel de l'exécution du projet	MDJ - MDHCDFC MDBAJEJ PNUD - HCDH	Insuffisance des ressources financières
Un dispositif de promotion et de protection des droits des justiciables dans les Tribunaux de grande Instance de Lomé et de Aného	Nombre de dossiers traités sans démarcheurs	Rapports d'activités Rapports de suivi Rapports d'évaluation Journaux locaux	Production de rapports mensuels  Suivi trimestriel de l'exécution du projet	MDJ - MDHCDFC MDBAJEJ PNUD - HCDH	Insuffisance des ressources financières
Des services d'assistance judiciaire sont offerts aux détenus dans les tribunaux de Lomé et Aného.	Nombre de détenus en fin de peine ayant recouvré la liberté	Rapports d'activités Rapports de suivi Rapports d'évaluation Journaux locaux	Production de rapports mensuels  Suivi trimestriel de l'exécution du projet	MDJ - MDHCDFC MDBAJEJ PNUD - HCDH	Insuffisance des ressources financières
Le suivi-évaluation du projet est assuré	Nombre de comité de pilotage/technique par an	Rapports d'activités Rapports de suivi Rapports d'évaluation Journaux locaux	Production de rapports mensuels  Suivi trimestriel de l'exécution du projet	MDJ - MDHCDFC MDBAJEJ PNUD - HCDH	Insuffisance des ressources financières
	Nombre de mission des conseillers régionaux		Production de rapports de mission		
	Nombre de mission de terrain		Production de rapports de mission		
	Rapport d'évaluation disponible		Etude		